

EVOCATIO

A mon amie G.-Z. B...

*Sous les rayons neigeux d'une lune d'opale,
Obscurcie à demi dans son vol sur l'azur
Par un nuage brun aux nuances gris pâle,
Déroutant ses replis dans le firmament pur ;*

*Sur un lac endormeur où les clartés douteuses
De la sœur du soleil promènent doucement
Leurs reflets argentins en vagues onduleuses
Parmi les joncs penchés capricieusement ;*

*Dans un léger esquif qui projette son ombre
Sur l'onde miroitante, à la merci des flots
Disant avec candeur, tout près, dans la pénombre,
Leur éternel refrain de ris et de sanglots ;*

*Au milieu du silence imposant de la grève,
Lorsque tout dort, le soir, hors le vent sous les bois,
La douce Jeannetta, le regard perdu, rêve
Aux charmes envolés des amours d'autrefois.*

Antonio Pelle tieri

LE CONTRAT SOCIAL

Chaque époque a ses combats, chaque siècle a son mot d'ordre, et le XIXe siècle n'échappe pas à la loi universelle. Il ne s'agit plus, pour nous, de défendre la chrétienté contre le fanatisme sanguinaire des Sarrasins ; nous n'avons pas à délivrer le saint Sépulchre aux cris de : Dieu le veut ! et les guerres de religion elles-mêmes ne sont plus qu'un fait d'un passé déjà lointain. Pourtant, tous les hommes politiques s'accordent à dire que nous traversons une crise épouvantable. Une vague dévastatrice sape les fondements de la société contemporaine ; les digues qu'on lui oppose, elle les renverse, et, rugissant et grossissant toujours, elle poursuit son immense travail de nivellement en engloutissant tous les sommets : c'est la Révolution. "Étouffons la Révolution," crie-t-on de toutes parts. Et les gouvernements passent des lois préservatives, et les gouvernements s'entourent de puissantes armées, se bâtissent des flottes formidables, et la Révolution grandit toujours. Chaque jour, anarchistes, socialistes, radicaux, deviennent plus nombreux, plus forts, plus audacieux. Sans doute, de tout temps il y eut des perturbateurs de l'ordre public ; mais tandis qu'autrefois l'on se contentait de détrôner un roi pour en couronner un autre, ou tout au plus de changer la forme monarchique d'un gouvernement en la forme républicaine ; aujourd'hui, l'on poursuit ouvertement, on professe comme un principe la suprématie de la multitude, c'est-à-dire l'abolition de toute autorité.

Quelle est donc la source de ce principe néfaste qui a déjà semé tant de ruines dans la société ? Je n'hésite pas à le dire, messieurs, c'est le *Contrat social* de J.-J. Rousseau !

Oui, J.-J. Rousseau doit être regardé comme le premier auteur de nos calamités sociales !

"Les grands hommes ont toujours un petit grain de folie," dit un vieil adage ; mais si l'on pouvait dire avec non moins de raison que "les grands fous ont quelquefois un petit grain de génie," on condenserait assez bien, je crois, toute la vie de J.-J. Rousseau. En effet, quand on voit un homme dont l'éducation première s'est bornée à lire les romans de la Calprenède, de Richardson et quelques auteurs latins, en arriver, par ses seuls talents naturels, à se bâtir une renommée qui faisait trembler Voltaire pour sa propre gloire, on est tenté de s'écrier : "C'est un génie !" Mais quand on voit ce même homme passer sa vie à se contredire, employer toutes les ressources de sa logique pour se démontrer clairement à lui-même qu'il manque absolument de logique ; surtout quand cet homme a pu écrire sérieusement le *Contrat social*, on ne peut s'empêcher de dire : "Décidément, c'est un fou !"

Mais qu'est-ce donc enfin que le *Contrat social* ? C'est ce que nous allons nous efforcer d'étudier brièvement,

en examinant d'abord les contradictions du *Contrat* en lui-même ; et, en second lieu, les conséquences aussi funestes qu'absurdes qui en découlent naturellement.

Au commencement, dit l'Écriture Sainte, Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance. Il enrichit son intelligence de connaissances variées et profondes, orna son cœur des plus nobles qualités et lui conféra le suprême domaine sur tous les autres animaux. Au commencement, dit Rousseau, l'homme était un animal sauvage, ennemi de toute société, même de la société conjugale, se nourrissant de glands, et apprenant des animaux à exprimer les différentes affections de son âme, par des cris et des gémissements.

"En considérant l'homme tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, je vois un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais, à tout prendre, organisé le plus avantageusement de tous ; je le vois se rassassiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas, et voilà ses besoins satisfaits."

Privé de raison, l'homme possédait néanmoins l'inestimable trésor de la liberté : "La distinction spécifique de l'homme, dit Rousseau, n'est pas tant l'entendement que sa qualité d'agent libre."

En un mot, l'homme était une bête libre, l'homme était doué de la liberté sans connaître la liberté, l'homme pouvait choisir entre le bien et le mal, sans savoir ce qu'était le bien, sans savoir ce qu'était le mal.

Et pourtant, l'homme se lassa d'un si parfait état. Un jour, jour néfaste selon Rousseau, il voulut se former en société. Qui donc avait pu lui inculquer l'idée de la société ? Quel motif le poussait à préférer les bienfaits de la vie sociale qu'il ne connaissait pas, aux douceurs de sa glorieuse indépendance ? Vit-on jamais une tribu d'Iroquois jeter là carquois et flèches, pour cultiver la terre et se bâtir des villes ? Et de nos jours, quel attrait la civilisation américaine exerce-t-elle sur les sauvages que la grande république renferme dans son sein ? L'Indien, dit J. de Maistre, n'a emprunté à l'homme civilisé que l'arme à feu pour tuer les visages pâles, et l'eau-de-vie pour se tuer lui-même. Mais les sauvages primitifs n'étaient pas des sauvages ordinaires, et plus ils y pensaient, plus ils se pénétraient de la nécessité d'une société.

Alors, poursuit Rousseau, tous les hommes se réunirent dans une vaste plaine. Je dis tous les hommes, car un seul absent aurait suffi pour annuler le contrat, selon cette parole de Rousseau lui-même : "La loi de la pluralité des suffrages est elle-même un établissement de convention, et suppose, au moins une fois, l'unanimité." Ici, une question se présente tout naturellement à notre esprit. Comment tous les hommes ont-ils pu se trouver réunis, en même temps, dans un même lieu ? Car enfin, ne vivant pas en société, ils devaient être disséminés sur une étendue de terrain plus ou moins considérable. Envoya-t-on des hérauts, qui convoqueraient le peuple pour un jour déterminé ? Mais des hérauts supposent un supérieur, et il n'y avait pas de supérieur. Assurément, l'on ne peut invoquer un penchant naturel, une inclination instinctive, car alors la société serait naturelle à l'homme, et à quoi bon un contrat social ? Sans compter que dans ces temps barbares, l'on ne connaissait ni le télégraphe, ni le téléphone, et les machines à vapeur elles-mêmes n'étaient encore pas inventées.

Enfin, l'essentiel, c'est qu'ils se réunirent, et les délibérations commencèrent. Vous représentez-vous, messieurs, ces États-Généraux du genre humain discutant sur la plus grave question qui se soit jamais dressée en face de l'intelligence de l'homme ; voyez-vous ces hommes délibérer, non pour modifier une constitution déjà existante, non pour déterminer quelle forme de gouvernement il est préférable d'adopter : leur tâche est beaucoup plus difficile ! Ils doivent, en ce jour solennel, ajouter un nouvel élément à la nature humaine ; ils doivent statuer et décréter que désormais les hommes vivront en société, et que, dans chaque société, il y aura une personne physique ou morale, investie du pouvoir suprême. Et pourtant, ces hommes n'ont pas encore la raison, ces hommes n'ont

jamais eu d'autres instituteurs que les animaux, et ils discutent et ils délibèrent ! Mais qu'est-ce donc qu'une délibération sans raisonnement ? Comment ont-ils pu se communiquer leurs impressions intérieures ? Par des signes ? Encore ces signes, pour être compris, auraient-ils dû être conventionnels, et ces hommes ne s'étaient jamais vus. Par des mots ? Mais les mots ne sont-ils pas l'expression des idées, et quelle idée peut germer dans un crâne sans cervelle ?

Et que J.-J. Rousseau ne vienne pas nous dire qu'à l'époque du *Contrat social* les hommes s'étaient débarrassés de la tutelle des bêtes et qu'ils s'étaient créé un langage ; car nous lui répondrions que chaque homme, vivant isolé, il y aurait eu autant de dialectes que d'individus, et son faux fuyant ne peut servir qu'à hâter de plusieurs siècles la confusion des langues.

N'empêche qu'après de laborieux efforts, nos ancêtres accouchèrent d'un contrat qui n'est pas mal du tout... pour des sauvages.

En voici la teneur telle que l'a traduite J.-J. Rousseau :

Art. I.—Nul homme ne peut être engagé dans la société, ni soumis légitimement au pouvoir politique, que par sa propre volonté ;

Art. II.—Tous forment avec chacun un pacte par lequel ils livrent sans réserve leur personne et tous leurs droits au corps politique qui résulte de l'association de tous ;

Art. III.—Ce corps ou l'administration qui le représente et le dirige, peut disposer de tout à son gré ; car son pouvoir provenant de la volonté de tous, est illimité ;

Art. IV.—Ce pacte social peut être dissous par le peuple, non-seulement lorsqu'il a été violé, mais encore par son pur caprice.

Ai-je bien lu, Messieurs ? Peut-on concevoir un précis plus complet d'absurdités et de contradictions ? D'un côté, le citoyen sacrifie tous ses droits, et ne devient qu'un pur instrument passif ; de l'autre côté, il ne perd aucun de ses droits, mais semble plutôt en avoir acquis un nouveau : celui de déposer à volonté le prince qu'il a fabriqué. D'un côté, le citoyen ne connaît pas d'autre frein que son bon vouloir : il peut transgresser toutes les lois, mépriser tous les devoirs, et peut, pour se distraire, exciter autant de séditions qu'il lui plaira ; de l'autre côté, l'administration a la haute main sur toutes les actions des citoyens ; pas un mot, pas un geste, pas une pensée qui ne soit sous le contrôle du prince ; et les consciences elles-mêmes doivent être moulées à l'effigie de l'État. D'un côté, la licence et l'anarchie ; de l'autre un despotisme si effrayant, qu'il détruit les premiers principes de la moralité ! Car qui peut défendre la morale contre les attaques d'un pouvoir illimité ?

Que sont les lois éternelles, naturelles et divines, devant un décret d'une puissance sans bornes. Droits et devoirs, relations essentielles entre Dieu et l'homme, entre l'homme et ses semblables, liberté civile, liberté personnelle, tout s'ébranle, tout croule, tout s'effondre. Seul l'État reste debout ; et Dieu lui-même, si Rousseau daigne admettre son existence, doit se courber devant la puissance civile. Aujourd'hui, vous êtes possesseur de grands biens ; demain on statuera que la propriété c'est le vol ; aujourd'hui, le père commande et le fils obéit ; demain le père devra s'incliner devant les ordres de son fils : l'État le veut ainsi. Aujourd'hui on honore la vertu et on punit le vice. L'homme intègre peut marcher le front haut ; le citoyen zélé reçoit sa récompense dans les louanges de ses concitoyens, on estime la fidélité conjugale, on vante la pureté, on exalte le courage ; tandis que dans les bagnes s'engouffrent les bandits, et que la guillotine décapite les meurtriers. Vienne un décret de l'État, et les assassins deviennent juges, les prisons se peuplent d'honnêtes gens, et les places publiques regorgent de brigands ; vienne un décret du peuple, et le vice sera acclamé, la polyandrie sera licite, l'adultère deviendra une vertu et la prostituée recevra de l'encens. Le bien et le mal, le mérite et le démérite, tout change au caprice de l'État.

Tout vient de l'État et retourne à l'État. L'État peut établir une religion, et tout citoyen, dit Rousseau, est tenu de la pratiquer sous peine de mort. L'État